Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 240 Vœu relatif à la situation des journalistes turcs emprisonnés ou poursuivis.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Depuis plusieurs mois en Turquie, des intellectuels, des journalistes et des artistes journalistes dont certains appartiennent à la minorité kurde sont inquiétés. Selon la Fédération européenne des journalistes (FEJ), soixante-seize d'entre eux sont actuellement emprisonnés sous le prétexte d'une loi anti-terroriste. En novembre 2012 plusieurs comparaissent devant des juridictions d'exception, dont Soner Yalçin et Yalcin Kucuk, animateurs du site d'opposition Oda Tv, détenus depuis 22 mois.

Cette situation, qui fait de la Turquie le pays du monde où sont détenus le plus grand nombre de journalistes, suscite à juste titre une mobilisation importante de la profession et des défenseurs des droits de l'homme.

Considérant l'émotion et l'inquiétude des syndicats français de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, USJ-CFDT) ainsi que de la FEJ (qui représente 310 000 journalistes dans plus de 30 pays) et de Reporters sans Frontières face à la situation de leurs collègues en Turquie,

Considérant la campagne *« Debout pour le journalisme ! »* lancée par la Fédération européenne des journalistes ainsi que le parrainage, par des syndicats ou des media de 10 pays européens, de 17 journalistes turcs actuellement en prison,

Considérant l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, et l'attachement de la Ville de Paris à la démocratie comme aux libertés fondamentales,

Sur proposition de l'Exécutif municipal et sur la base d'un voeu de Ian Brossat, des élu(e)s du Groupe Communiste et élu(e)s du Parti de gauche, le Conseil de Paris,

Emet le voeu

Que le Maire de Paris fasse part à l'ambassadeur de la République de Turquie en France :

- de l'attachement du Conseil de Paris à la liberté de la presse,

- de son inquiétude quant à la situation des journalistes actuellement emprisonnés en Turquie, et notamment de Soner Yalçin et Yalcin Kucuk.

- de son souci de voir respectées les conventions internationales en vigueur ratifiées par la Turquie, afin que les procès en cours ou à venir soient équitables et puissent se dérouler en présence de délégués des associations étrangères de journalistes ou des ONG de défense des droits de la presse.